

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026\_045

**Objet : Élection des délégués au sein du SIDEN-SIAN**

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

**Présents (77) :**

JULIE ADJOVI - JACQUES GREMBER - SYLVIE TRACHEZ - YANNICK CORDONNIER - NANCY MILITAO - GAUTHIER VANCAYZEELE - FRÉDÉRIC VERTUN - ARMELLE FLAMENT - YANNICK DESCAMPS - AUDREY RINGOT - ARNAUD DEVILLEZ - SERGE LACONTE - RÉGIS DONDEYNE - RÉGIS DUQUENOY - LUC VAN INGHELANDT - DANIELLE MAMETZ - BERNADETTE POPELIER - ROMUALD GUILLAIN - JEAN-LUC SCHRICKE - DOMINIQUE JOLY - SANDRINE KEIGNAERT - PASCAL DEQUIDT - PHILIPPE MASQUELIER - SERGE SOODTS - CAROLINE LANDTSHEERE - VALENTIN BELLEVAL - GAËL DUHAMEL - CÉLINE SAUZEAU - PHILIPPE GRIMBER - ELISE DORMION-ROUSSEZ - BERNARD DENTENER - JACQUES WYCKAERT - BRIGITTE SCHOONHEERE - GUILLAUME GAMELIN - SOPHIE ANDRE - HAKIM CHAFCHAF - MARIE BOUQUET - VINCENT LEFEBVRE - SOPHIE CAUDRON - PIERRE-LAURENT VANDECAVEYE - SAMUEL BEVER - DOMINIQUE WALBROU - JEAN-FRANÇOIS DAUTRICOURT - PATRICK DEROUILLERS - ELIZABETH BOULET - NATHALIE DEBOUDT - SAMUEL DASSONNEVILLE - MARIE SANDRA - DELPHINE DARTHOIT - BRUNO DARRY - PAMELA VIDOCGUE - JÉRÔME RENIER - THIERRY DEHONDT-BEDAGUE - CLÉMENT VERLET (Suppléant) - JEAN-LUC DEBERT - STÉPHANE DIEUSAERT - CHRISTOPHE DEBREU - FRÉDÉRIC JUDE - LUC EVERAERE - CLAUDE BODELE - BERTRAND CREPIN - STÉPHANIE FENET - BÉRENGÈRE DELATTRE - CAROLE DELAIRE - JEAN-LUC DEHUYSSER - EDITH STAELEN - RÉGIS GODEL - VINCENT DUCOURANT - NICOLAS DECORTE (Suppléant) - JEAN-FRANÇOIS DEMON - BENOIT BART - LOUIS LEVEUGLE - DELPHINE RANCHY - ERIC SMAL - ANNE VANPEENE - CORALIE DEVROEDE - CHRISTIAN BELLYNCK

**Procurations (11) :**

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 88**

**Secrétaire de séance :** Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026**

**DELIBERATION 2026\_045**

**Objet : Élection des délégués au sein du SIDEN-SIAN**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-7 qui prévoit que la communauté d'agglomération doit désigner ses représentants conformément aux statuts des syndicats ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences en matière d'assainissement des eaux usées, d'eau potable et de Gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la délibération n°2024/024 du Conseil communautaire en date du 06 février 2024 portant adhésion au SIDEN-SIAN ;

Considérant que pour l'exercice de la compétence Eau, Cœur de Flandre agglo adhère au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) pour le compte des communes membres, à l'exception de la commune d'Hazebrouck, depuis le 1er janvier 2024 ;

Considérant que pour l'exercice de la compétence Assainissement des eaux usées, Cœur de Flandre agglo adhère au SIDEN-SIAN pour le compte des communes membres, à l'exception des communes d'Hazebrouck et de Steenvoorde, depuis le 1er janvier 2024 ;

Considérant que pour l'exercice de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines, Cœur de Flandre agglo adhère au SIDEN-SIAN pour le compte des communes membres, à l'exception des communes d'Hazebrouck, Morbecque, Steenbecque et Steenvoorde, depuis le 1er janvier 2024 ;

Conformément aux statuts du SIDEN-SIAN et des dispositions du CGCT, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui sont adhérents au SIDEN-SIAN, la désignation de leurs représentants au Comité Syndical s'effectue par des délégués directs pour les compétences « Eau Potable » et « Assainissement collectif ».

S'agissant des compétences « Assainissement non-collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines », il convient de désigner des Grands Électeurs, qui siégeront au sein du collège d'arrondissement. Ce collège aura pour objet des délégués au Comité Syndical chargés de représenter l'ensemble des membres du Syndicat au titre de cette compétence.

Considérant que du fait du mécanisme de représentation-substitution, il convient de désigner les délégués de Cœur de Flandre agglo qui siégeront directement au sein du Comité Syndical du SIDEN-SIAN au titre des compétences « Eau Potable », « Assainissement collectif », et les Grands Electeurs qui siégeront au sein du collège d'arrondissement pour les compétences « Assainissement non-collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner 8 délégués chargés de représenter Cœur de Flandre agglo au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Eau potable »,

Le Président procède au recensement des candidatures.

Les candidatures suivantes sont proposées au titre de la compétence « Eau potable » :

- BODELE Claude
- DUCOURANT Vincent
- GRIMBER Philippe
- JUDE Frédéric
- MAMETZ Danielle
- MEURILLON Franck
- NOTTEAU Victor
- STAELEN Edith

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, ils sont désignés délégués du comité syndical du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Eau potable », en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner 8 délégués chargés de représenter Cœur de Flandre aggro au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif »,

Le Président procède au recensement des candidatures.

Les candidatures suivantes sont proposées au titre de la compétence « Assainissement collectif » :

- BODELE Claude
- DUCOURANT Vincent
- CUVELIER Jean-Jacques
- GRIMBER Philippe
- JUDE Frédéric
- MAMETZ Danielle
- MEURILLON Franck
- NOTTEAU Victor

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, ils sont désignés délégués du comité syndical du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif », en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner 48 grands électeurs chargés de représenter Cœur de Flandre aggro au sein du collège d'arrondissement du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement non-collectif » et ce comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Représentants</b>
ARNEKE	KERCKHOVE Fabrice
BAILLEUL	NOTTEAU Victor
BAVINCHOVE	CUVELIER Jean-Jacques
BERTHEN	PARENT Alain
BLARINGHEM	DEVAUX Alain
BOESCHEPE	VAN INGHELANDT Luc
BOESEGHEN	MAMETZ Danielle
BORRE	PELISSIER Didier
BUYSSCHEURE	GUILLAIN Romuald
CAESTRE	CRINQUETTE Philippe
CASSEL	JOLY Dominique

EBBLINGHEM	KEIGNAERT Sandrine
EECKE	THIRIEZ Thierry
FLETRE	MASQUELIER Philippe
GODEWAERSVELDE	SOODTS Serge
HARDIFORT	VERMEERSCH François
HONDEGHEM	MANTEL Simon
HOUTKERQUE	BEVER Samuel
LE DOULIEU	WALBROU Dominique
LYNDE	CARTON Grégory
MERRIS	DEROULLERS Patrick
METEREN	BOULET Elizabeth
MORBECQUE	GRIMBER Philippe
NEUF-BERQUIN	PETITPREZ Sylvain
NIEPPE	MEURILLON Franck
NOORDPEENE	DEHONDT-BEDAGUE Thierry
OCHEZEELE	VERMEULEN Joël
OUDEZEELE	DENAES Ghislaine
OXELAERE	DIEUSAERT Stéphane
PRADELLES	TEITE Grégory
RENESECURE	JUDE Frédéric
RUBROUCK	EVERAERE Luc
SAINT-JANS-CAPPEL	DEQUIDT Thierry
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	BODELE Claude
SAINTE-MARIE-CAPPEL	CREPIN Bertrand
SERCUS	MOREEL Frédéric
STAPLE	DULONGCOURTY Frédéric
STEENBECQUE	DELAIRE Carole
STEENWERCK	DUCOURANT Vincent
STRAZEELE	REANT Céline
TERDEGHEM	DEMON Jean-François
THIENNES	DUQUENNE Henri
VIEUX-BERQUIN	FAES Calixte
WALLON-CAPPEL	ROUSSEL Benoit
WEMAERS-CAPPEL	LESCORNEZ Tristan
WINNEZEELE	HEYMAN François
ZERMEZEELE	COLIN Philippe
ZUYTPEENE	DESCAMPS César

- de désigner 46 grands électeurs chargés de représenter Cœur de Flandre agglo au sein du collège d'arrondissement du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines », et ce comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Représentants</b>
ARNEKE	KERCKHOVE Fabrice
BAILLEUL	DOBIGNY Laure
BAVINCHOVE	CUVELIER Jean-Jacques
BERTHEN	PARENT Alain
BLARINGHEM	DEVAUX Alain
BOESCHEPE	VAN INGHELANDT Luc
BOESEGHEM	MAMETZ Danielle
BORRE	PELISSIER Didier
BUYSSCHEURE	GUILLAIN Romuald
CAESTRE	CRINQUETTE Philippe
CASSEL	JOLY Dominique
EBBLINGHEM	KEIGNAERT Sandrine
EECKE	THIRIEZ Thierry
FLETRE	MASQUELIER Philippe
GODEWAERSVELDE	SOODTS Serge
HARDIFORT	VERMEERSCH François
HONDEGHEM	MANTEL Simon
HOUTKERQUE	BEVER Samuel
LE DOULIEU	WALBROU Dominique
LYNDE	CLEENEWERCK François
MERRIS	DEROULLERS Patrick
METEREN	BOULET Elizabeth
NEUF-BERQUIN	PETITPREZ Sylvain
NIEPPE	MEURILLON Franck
NOORDPEENE	DEHONDT-BEDAGUE Thierry
OCHTEZEELE	VERMEULEN Joël
OUDEZEELE	DENAES Ghislaine
OXELAERE	DIEUSAERT Stéphane
PRADELLES	TEITE Grégory
RENESECURE	JUDE Frédéric
RUBROUCK	EVERAERE Luc
SAINT-JANS-CAPPEL	DEQUIDT Thierry

SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	BODELE Claude
SAINTE-MARIE-CAPPEL	CREPIN Bertrand
SERCUS	MOREEL Frédéric
STAPLE	DULONGCOURTY Frédéric
STEENWERCK	DU COURANT Vincent
STRAZEELE	REANT Céline
TERDEGHEM	DEMON Jean-François
THIENNES	DUQUENNE Henri
VIEUX-BERQUIN	FAES Calixte
WALLON-CAPPEL	ROUSSEL Benoit
WEMAERS-CAPPEL	LESCORNEZ Tristan
WINNEZEELE	HEYMAN François
ZERMEZEELE	COLIN Philippe
ZUYTPEENE	DESCAMPS César

**Vote :**

**Pour : 88**

**Contre : 0**

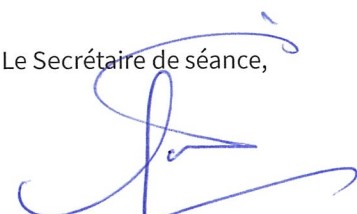
**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Romuald GUILLAIN

Le Président,



Valentin BELLEVAL

